



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

PROGRAMME
D' ACTIONS DU
GOUVERNEMENT
2016-2021 SYNTHÈSE



Mot du Président
de la République

Le Programme d'Actions de mon Gouvernement pour le quinquennat 2016-2021 est porteur d'espérance.

Modèle de démocratie et de stabilité, le Bénin dispose des atouts nécessaires pour devenir un espace de développement durable et inclusif, de dynamisme économique et de progrès social. Ce potentiel, inexploité depuis trop longtemps, ne demande qu'à être révélé.

En effet, la position stratégique du Bénin en Afrique de l'Ouest, son capital humain, sa stabilité politique, ses potentiels et ses patrimoines sont des avantages indiscutables. Il est donc temps de mieux les faire connaître et les exploiter.

C'est tout le sens du Programme « Bénin Révélé » qui vise à établir un cadre plus propice à l'éclosion des talents et du dynamisme des Béninois de manière à relancer durablement le développement de notre pays.

Le Programme « Bénin Révélé » agit simultanément sur les leviers institutionnels, économiques et sociaux. Il se matérialise entre autres, par 45 projets phares dans les secteurs clés de l'économie. Il sera exécuté avec l'appui des partenaires privés. Ce Programme constitue un volume d'investissements sans précédent dans l'histoire du pays et ses effets ont vocation à accroître l'offre d'emplois, améliorer le bien-être des populations, créer de la richesse et faire rayonner le Bénin à l'international.

C'est ainsi que se manifestera Le Nouveau Départ pour tous les Béninois, pour tous les secteurs de l'économie et pour les relations entre notre pays et ses partenaires.

Patrice Talon

Président de la République du Bénin

“ Pris individuellement, les Béninois sont
remplis de talents et de dynamisme ”

Patrice Talon
Président de la République du Bénin

SOMMAIRE

1 / Un programme global de développement du Bénin.....	3
2 / Les grandes orientations.....	7
Pilier 1 : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance	8
Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie.....	11
Pilier 3 : Améliorer les conditions de vie des populations.....	15
3/ Modalités de mise en œuvre	19
Tableau récapitulatif des projets phares	23

1 /

Un programme global
de développement
du Bénin



L'ambition du Président de la République est de faire de son unique mandat un quinquennat de relance du développement du pays. Ce document synthétise le Programme « Bénin Révélé », feuille de route de l'action gouvernementale pour la période 2017-2021. Il repose sur un panel de 45 projets phares, complétés par 95 projets sectoriels. Lancés de manière quasi simultanée et rapide, les différents projets visent la transformation économique et sociale du Bénin.

Où en est le Bénin aujourd'hui ?

Le bilan de près de 26 années de démocratie et de libéralisme économique montre que le Bénin, malgré son potentiel, présente de lents progrès vers l'atteinte des résultats de développement durable. La situation de la pauvreté demeure préoccupante avec 40,1% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. L'indicateur de développement humain (IDH) est estimé à 0,48 en 2015, classant le Bénin au 166^e rang sur 188. La gouvernance du pays dans ses différentes dimensions est marquée par des faiblesses notoires en termes d'efficacité, de transparence et de redevabilité. Malgré une stabilité politique exemplaire, de sérieuses déficiences et un manque d'efficacité ont été notés dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Un programme conçu sur la base d'un diagnostic complet

Une nouvelle ère de gouvernance de l'action publique a été lancée avec l'élection du Président Patrice Talon en avril 2016, sur la base de son Programme de société « Le Nouveau Départ ». Le Chef de l'État a clairement affiché, dans son discours d'investiture le 6 avril 2016, son ambition d'engager des réformes profondes pour impulser une nouvelle dynamique dans le pays :

« L'urgence est donc aux réformes politiques, à la restructuration de l'économie nationale, à la reconstitution du tissu social en redonnant confiance à nos citoyens et à la restauration de la crédibilité de notre pays ».

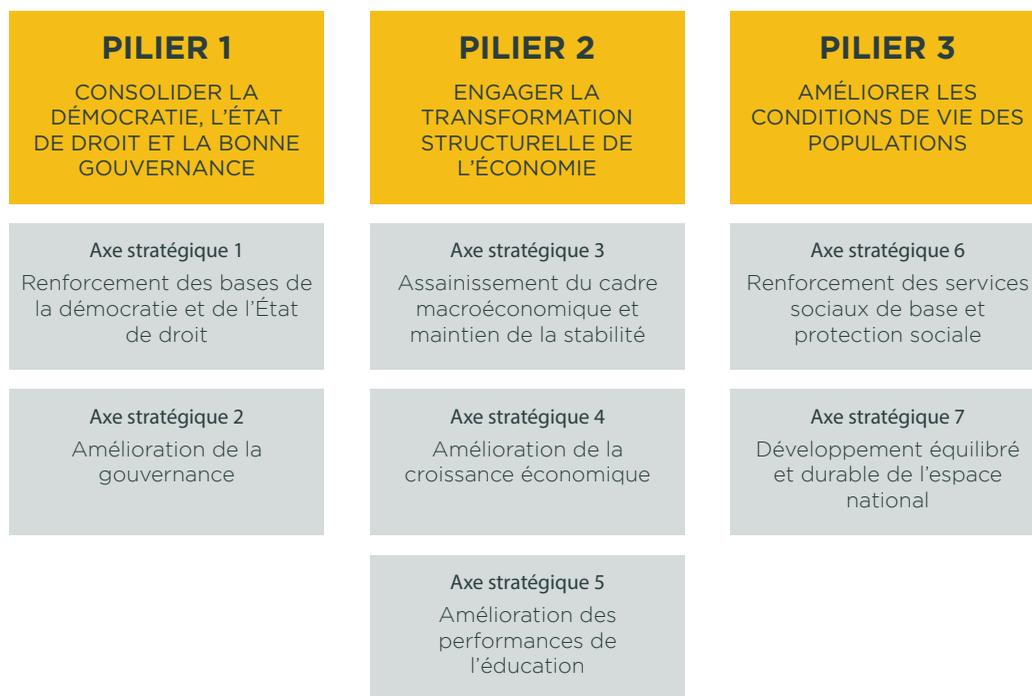
Ainsi, dès la mise en place du nouveau Gouvernement, un diagnostic complémentaire a été réalisé afin de confirmer les projets prioritaires de développement et leur mode de financement. C'est sur les résultats de ce diagnostic, des réflexions sur l'Agenda 2030 pour le développement (ODD) et des conclusions de l'accord de Paris sur les changements climatiques (COP21) qu'a été construit le Programme « Bénin Révélé ».

Le Gouvernement a fait le choix d'agir simultanément sur les leviers politiques, administratifs, économiques et sociaux pour mettre le pays en mouvement, en impulsant une relance rapide, massive et durable de l'économie. Il s'agit concrètement de mettre en place un cadre plus propice à l'investissement et d'améliorer la vie quotidienne des Béninois. D'audacieuses réformes seront ainsi engagées pour plus d'efficacité économique, plus de justice dans l'accès aux services publics, aux ressources et aux opportunités, plus de confiance entre les collectivités, les entreprises et les personnes et plus de participation des populations dans un système démocratique ouvert et transparent.

Le Programme « Bénin Révélé » est l'instrument unique de pilotage de l'action gouvernementale et sert pour la programmation des activités des ministères, ainsi que la mise en œuvre du budget de l'État.

Structure du programme

Le Programme “Bénin Révélé” repose sur 3 grands piliers, eux-mêmes divisés en 7 axes stratégiques, à savoir :



45 PROJETS PHARES

Il s'agit des projets structurants, dont certains seront financés par la mise en place de partenariats publics-privés. Ils sont conduits par des agences placées directement sous la supervision de la Présidence de la République.

95 PROJETS SECTORIELS

Ces projets ont vocation à soutenir les grands volets du programme public-privé dans les différents secteurs visés.

19 RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

Ces réformes visent à mettre en place un cadre démocratique plus équilibré et une gouvernance renforcée.



2 /

Les grandes orientations



Pilier 1

Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance

La stabilité démocratique et institutionnelle du Bénin est reconnue sur la scène internationale. Elle constitue d'ores et déjà un atout fort pour le pays, un véritable gage de confiance à mettre au service de son développement.

Cependant, l'exercice du pouvoir exécutif au cours des 26 dernières années a montré que la Constitution du 11 décembre 1990 n'assure pas un équilibre optimum des pouvoirs et contre-pouvoirs ; la surpuissance du Président de la République face aux institutions de contre-pouvoir constitue une faiblesse.

A cet égard, le Gouvernement a pour objectif de pérenniser la stabilité démocratique du pays, d'optimiser l'équilibre institutionnel et de faire du Bénin un modèle de bonne gouvernance en Afrique, tout en assurant une mise en œuvre plus efficace des politiques publiques.

Ainsi, une réforme institutionnelle et politique globale est prévue. L'objectif est de réviser la Constitution, de mettre en place des instruments juridiques favorables au développement humain, social et économique. L'amélioration de la gouvernance administrative est l'une des priorités dans ce domaine.

Axe stratégique 1

Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit

Cela passera notamment par une révision de la Constitution, par le renforcement des institutions de contre-pouvoir et par un meilleur accès à la justice.

Focus : un cadre institutionnel et démocratique plus équilibré

Cet axe stratégique insistera sur la mise en place d'instruments juridiques ayant vocation à répondre aux défis de l'État de droit tels que la révision de la Constitution du 11 décembre 1990, l'adoption de la loi organique sur l'administration publique, la revitalisation du système partisan et la modernisation du système électoral.

De plus, d'autres instruments juridiques auront pour objectif de renforcer les institutions de contre-pouvoir, **dont la Cour Constitutionnelle et la Haute Cour de justice, et l'indépendance de la justice.** La cour des comptes sera créée en tant qu'institution constitutionnelle.

Axe stratégique 2

Amélioration de la gouvernance

Cela inclura, entre autres, l'informatisation et la dématérialisation de l'administration (**smart gouv**), ainsi que la fusion de la gendarmerie et de la police nationale. Par ailleurs, la diplomatie sera mise au service du développement, afin de mieux faire connaître l'offre économique du Bénin au monde. Enfin, le pacte de partenariat signé entre le Gouvernement et la diaspora sera mis en œuvre : des facilitations d'investissements directs au Bénin seront accordées et les compétences et talents des Béninois de l'extérieur seront promus.

Focus : la diplomatie économique

Le réseau diplomatique béninois sera modernisé et mobilisé pour la réalisation du Programme « Bénin Révélé ». Les ambassades joueront un rôle crucial dans la conclusion de nouveaux marchés, la mise en valeur de la culture béninoise et la promotion du potentiel touristique de notre pays auprès des investisseurs. Il sera également mis en place une diplomatie plus efficace envers le Nigéria en vue de favoriser le libre-échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux.

L'objectif est de faire de la diplomatie béninoise **un véritable instrument de rayonnement et de mobilisation de ressources au service du développement.**



Pilier 2

Engager la transformation structurelle de l'économie

Ce pilier est au cœur du Programme « Bénin Révélé ». C'est en réformant en profondeur notre économie que nous pourrons créer les conditions nécessaires à l'amélioration du quotidien des Béninois. Ainsi, le programme mettra en place les réformes structurelles et nécessaires afin de renforcer le système de gestion des finances publiques et d'améliorer le climat des affaires.

Un cadre macroéconomique sain et stable est non seulement indispensable à la croissance et à l'amélioration du bien-être social à moyen terme, mais il permettra aussi de soutenir le programme d'investissements massifs sur le quinquennat. C'est un levier essentiel pour mobiliser les ressources financières nécessaires.

La rigueur dans l'utilisation des ressources publiques, l'assainissement des régies financières, un nouvel environnement générateur de dynamisme économique seront autant d'atouts pour permettre d'accroître les ressources intérieures. Cela restaurera également la crédibilité de la signature économique de l'État béninois.

Les actions découleront ici de trois axes stratégiques :

Axe stratégique 3

Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité

Cela se traduira notamment par l'adoption d'un cadre réglementaire unifié pour les opérations de partenariats public-privé, la modernisation et la professionnalisation du système de passation des marchés publics, l'amélioration de la transparence budgétaire, la prise de mesures fiscales en faveur de l'investissement privé, l'accélération de l'intégration sous régionale et la promotion de l'industrie de transformation, principalement pour alimenter le marché sous-régionale.

Focus : les mesures complémentaires pour améliorer l'environnement des affaires

Le Gouvernement prendra un ensemble de mesures visant à améliorer les performances du Bénin sur l'indice Doing Business. Ces mesures comprendront, entre autres, l'amélioration des réglementations régissant la création, les opérations et la fermeture des entreprises, le renforcement de la compétitivité de la plateforme logistique de Cotonou, ainsi que l'accès au foncier industriel et rural. Le code des investissements sera également réformé et des dispositifs de promotion de la concurrence dans les secteurs clés de l'économie seront mis en place.

Axe stratégique 4

Amélioration de la croissance économique

La relance économique s'appuiera sur des secteurs stratégiques qui sont aujourd'hui sous-valorisés, malgré un potentiel solide.

Focus : les secteurs stratégiques de la relance économique

Économie numérique

Le Gouvernement du Bénin ambitionne d'utiliser les TIC (Technologie de l'Information et de Communication) comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation du Bénin pour l'accélération de la croissance économique et l'inclusion sociale d'ici à 2021. L'enjeu est de **transformer à moyen terme le Bénin en une plateforme de services numériques pour toute l'Afrique de l'Ouest.**

Cette nouvelle stratégie s'appuiera, notamment, sur le **développement massif des infrastructures et la généralisation de l'accès au haut débit en vue d'atteindre un taux de couverture de 80% ainsi que sur l'assainissement et la dynamisation du secteur.** Tout ceci permettra de doubler la taille du marché et de créer 90 000 emplois nets directs dans les TIC.

Agriculture

Pour faire du secteur agricole le principal levier de développement économique, de création de richesses et d'emplois, le Gouvernement va créer **7 pôles régionaux de développement agricole**, et promouvoir le développement des filières à haute valeur ajoutée : **ananas, anacarde, coton, maïs, manioc et riz.**

En soutien à l'investissement massif dans le secteur agricole, le Gouvernement envisage la création de structures de recherche spécifiques à chaque filière et des écoles professionnelles agricoles pour chaque pôle de développement agricole. Un accent particulier sera également mis sur les instruments et les mesures favorisant l'investissement privé dans le secteur agricole et rural. Ceci se traduira, entre autres, par **l'aménagement de 6 000 ha de terres cultivables dans la vallée de l'Ouémé pour favoriser l'installation de 2 500 jeunes entrepreneurs agricoles.**

Tourisme et Culture

Au Bénin, la contribution du tourisme de 0,7% au PIB apparaît bien modeste. Paradoxalement, le Bénin est l'un des pays africains disposant d'un potentiel touristique exceptionnel. L'ambition du nouveau Gouvernement est de faire du tourisme une filière de développement économique, créatrice de richesses et d'emplois et un outil du rayonnement du Bénin, à l'international.

Pour atteindre cet objectif, le Bénin dispose de nombreux atouts, parmi lesquels on peut citer **le plus riche parc animalier et naturel d'Afrique de l'Ouest** (la Pendjari et le parc W), les vestiges et la mémoire de la traite négrière qui seront utilisés pour reconstruire **la cité historique de Ouidah, et la plus grande cité lacustre d'Afrique** (Ganvié).

Transports

Le Bénin, grâce à sa position géographique, constitue un couloir naturel qui relie certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour exploiter cet atout stratégique, le Gouvernement fera **des infrastructures de transport un levier important** pour soutenir

la croissance économique et faciliter le développement des exportations. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration des infrastructures de transport, de logistique et de commerce, à travers notamment :

- La modernisation et l'extension du Port autonome de Cotonou
- Le réaménagement de l'axe routier autour du Port autonome de Cotonou
- La construction d'un nouvel aéroport international à Glo-Djigbé
- La réhabilitation, la modernisation et l'extension du réseau routier national sur environ 1 362 km

Énergies et Mines

Afin d'instituer un système énergétique largement autonome, compétitif et une fourniture d'électricité fiable et de qualité aux unités de production et aux populations béninoises, le Gouvernement prévoit la modernisation et l'extension de la filière thermique. **Le développement des énergies renouvelables avec l'implantation de fermes photovoltaïques d'une capacité totale de 95 MW** est aussi une des alternatives retenues, **pour renforcer les capacités énergétiques** du Bénin. Enfin, pour le Gouvernement, la valorisation des potentialités du sous-sol passe par **le développement des capacités d'exploitation des ressources minières du pays.**

Artisanat

Le Programme du Gouvernement permettra d'accroître la production du secteur artisanal. Il vise non seulement à construire, étendre et équiper les infrastructures d'appui

au développement de l'artisanat, mais aussi à renforcer les capacités techniques des artisans.

Axe stratégique 5

Amélioration des performances de l'éducation

Le système éducatif sera reconstruit et modernisé par l'élaboration d'une nouvelle gouvernance et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'adaptation du système d'enseignement aux besoins du pays et des entreprises, et le renforcement de la recherche scientifique.

Focus : la Cité internationale de l'innovation et du savoir (CIIS)

Objectif

La CIIS a pour but d'offrir un cadre stimulant pour répondre, à travers l'enseignement, la formation et l'entrepreneuriat, aux besoins de compétences des marchés africains. L'objectif à long terme est qu'au moins 1/3 des diplômés et des participants de la CIIS créent leur propre emploi.

Description

La CIIS est un centre d'innovation et de savoir basé au Bénin, avec pour vocation de promouvoir l'émergence de centres d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, ainsi que l'éclosion de champions nationaux et régionaux dans des domaines innovants.

L'activité s'organisera autour de 3 pôles : l'enseignement supérieur, la recherche et l'incubation.

Le marché visé prioritairement par la CIIS se compose de 15 pays africains représentant 3,8 millions d'étudiants potentiels en 2015.

Offre pédagogique

La CIIS proposera une offre éducative multidisciplinaire, multilingue et à fort lien avec les entreprises et la recherche, comprenant des programmes de formation diplômante ou qualifiante, des programmes de formation professionnelle et technique ainsi que des programmes de formation continue.

L'offre éducative comprendra des partenariats d'envergure mondiale destinés à former l'élite de la sous-région et préparant à des diplômes allant de la licence au doctorat.

Les formations dispensées à la CIIS auront, par ailleurs, vocation à soutenir les chantiers phares du Gouvernement.

Infrastructure

La CIIS sera aménagée selon les principes de ville intelligente adaptée au contexte local. L'aménagement se fera en plusieurs phases sur une superficie de +100 ha. Un campus ainsi que des installations résidentielles, commerciales et récréatives seront développés aux standards internationaux.

La CIIS sera un pionnier en matière de développement durable, grâce à des concepts urbains intrinsèques (recyclage, modularité, compacité, densité) conduisant à une politique zéro déchet, un grand pourcentage d'espaces verts, des services de transports intelligents et des énergies renouvelables.

Impacts

La CIIS aura des impacts socio-économiques significatifs, avec à l'horizon 2030, environ 130 000 diplômés issus des écoles et universités de la CIIS, ainsi que la création de plus de 190 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030 dont 1/3 au moins d'auto-emplois.



Pilier 3

Amélioration des conditions de vie des populations

L'absence de protection sociale mine les ressources financières des Béninois, notamment les plus démunis. En matière de santé, la population reste vouée à elle-même avec une politique d'urgence inefficace. Les conditions de vie de la population sont précaires du fait de retards pris dans l'organisation de la fourniture en eau potable et en énergie, dans l'aménagement du territoire et dans la résolution des problèmes d'assainissement. Enfin, le secteur des sports et loisirs n'est pas structuré, alors qu'il pourrait constituer un outil de développement humain, social et économique.

Le Gouvernement a fait de l'amélioration des conditions de vie de la population une priorité dans le Programme « Bénin Révélé ». Cela passera notamment par la mise en place d'une nouvelle politique de protection sociale et d'accès aux services sociaux de base pour tous les citoyens. En particulier, l'État prendra en charge la protection sociale des plus démunis. Il mettra en place au profit des populations une politique d'accompagnement pour la création d'activités génératrices de revenus, à travers la formation continue, l'entrepreneuriat et l'octroi de microcrédit pour le financement de projets spécifiques.

Ce volet consacré à l'amélioration des conditions de vie s'articule selon 2 axes stratégiques :

Axe stratégique 6

Renforcement des services sociaux de base et protection sociale

Cela inclut la mise en place dans toutes les localités d'infrastructures et équipements pour la santé, l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que le recrutement de médecins pour favoriser l'accès aux soins. De plus, l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire permettra la mise en place d'un mécanisme de protection sociale incluant une politique de cotisations individuelles des bénéficiaires complétées par une subvention de l'État. Cela visera également l'instauration de l'assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), qui comprend quatre prestations pour les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs, les artistes et les artisans. Un guichet unique de promotion de l'emploi sera également créé pour améliorer les services d'appui à l'emploi.

Concernant le volet sportif, des associations universitaires, militaires et communales seront créées et 12 académies sportives seront mises en place pour la prise en charge des talents au niveau départemental.

Focus : protection sociale

Objectif stratégique

Le Gouvernement mettra en place une protection pour les plus pauvres et vulnérables afin de **soutenir à terme 4 millions de Béninois** grâce au système d'assurance maladie universelle.

Les mesures de protection sociale ciblent en particulier les commerçants, les agriculteurs, les artisans, les artistes et les transporteurs du secteur informel.

Description

Ce projet phare se composera de 4 paquets de services sociaux : **assurance maladie, formation, retraite et microcrédits**. Dans ce cadre, une agence nationale et des agences départementales de protection sociale seront créées.

Emplois directs

Le nombre d'emplois créés grâce à ce projet phare est évalué à 2 000.

Focus : amélioration du cadre de vie et du bien-être de tous les Béninois

La création d'un ministère du Cadre de vie et du Développement durable illustre bien l'option de promotion d'un développement inclusif et durable, articulé autour des villes résilientes et sûres. La réalisation de grands projets urbains dont le coût est estimé à environ **1 600 milliards de FCFA** comprend les chantiers phares

pour améliorer le cadre de vie des populations et servir de levier au décollage économique. **Un programme immobilier de 20 000 logements** dans les chefs-lieux de départements sera lancé, le système de collecte et de gestion des déchets sera modernisé ; le marché de Dantokpa, le plus grand marché d'Afrique de l'Ouest, ainsi que le centre-ville de Cotonou seront rénovés.

Le marché international de Parakou sera modernisé, pour devenir un véritable support pour le développement de la région environnante. Les voiries primaires, secondaires et tertiaires dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon, Abomey, Sèmè, Abomey-Calavi, Natitingou seront réhabilitées et aménagées.

Axe stratégique 7 Développement équilibré et durable de l'espace national

Cela se traduira notamment par une intervention significative en matière d'aménagement équilibré et durable de l'espace national, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les pistes d'intervention privilégiées sont : la réalisation de grands projets urbains améliorant le cadre de vie des populations, le développement économique, le renforcement de la démocratie locale, la correction des disparités spatiales et la réduction des inégalités en termes d'accès aux services publics.



Focus : accès à l'eau potable à toute la population à l'horizon 2021

A ce jour, presque 50% de la population totale du Bénin n'a pas accès à l'eau potable. Face à cette situation, et en vertu du droit à l'eau potable de tous les citoyens où qu'ils se trouvent, le Gouvernement ambitionne d'assurer l'accès à l'eau potable à toute la population à l'horizon 2021. La réalisation de cette ambition confirmera nos efforts dans la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°6 consacré à **l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau**.

Cette ambition d'accès universel à l'eau potable se concrétisera par la mise en œuvre des réformes et projets de développement des capacités de production et de distribution d'eau en milieux urbain, péri-urbain et rural **au profit de 5,8 millions de personnes**. Une meilleure gouvernance du secteur sera assurée afin de mobiliser davantage de partenariats public-privé en liaison avec les communes, les partenaires et la société civile.

Focus : le marché central de Parakou

Objectif stratégique

L'objectif du Gouvernement est d'améliorer le fonctionnement du marché pour en faire un véritable support au développement économique de la région. De plus, il faudra rendre le marché plus accessible et mieux connecté à l'agglomération de Parakou.

Description

Les installations marchandes seront modernisées, la circulation autour du marché améliorée, la voirie et les espaces de stationnement réaménagés. Enfin, un effort sera porté sur l'assainissement de la zone et la gestion durable des déchets.

Impacts économiques et sociaux à 10 ans

Stimuler des activités commerciales et améliorer les conditions d'hygiène et de travail des commerçants.

Emplois directs

1 200 emplois seront directement créés grâce à ce projet phare.



3 /

Modalités de mise
en œuvre



“ Une équipe de dirigeants bien inspirés et compétents serait capable de mettre en œuvre avec succès, un programme de relance rapide de notre développement dans un environnement apaisé de démocratie et de liberté ”

Patrice Talon
Président de la République du Bénin

Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Le Gouvernement compte se donner tous les moyens nécessaires pour une mise en œuvre efficace basée sur les standards internationaux de la Gestion axée sur les résultats de développement. À cet effet, un dispositif de suivi et de coordination du Programme a été mis en place et structuré autour des organes ci-après :

- le Conseil des ministres (CM) qui donne les orientations générales, examine et approuve les rapports d'exécution
- le Comité de suivi des projets phares (CSPP) sous la supervision du Président de la République
- le Comité de suivi et d'évaluation (CSE) sous la supervision du ministre d'État en charge du Plan et du Développement
- les Comités sectoriels de suivi (CSS) présidés par les ministres

Focus : Agences de mise en œuvre

Des agences autonomes d'exécution des actions et réformes définies par les ministères sectoriels seront créées pour la mise en œuvre des projets relatifs aux chantiers phares du « Bénin Révélé ». Cette option permet d'accroître les capacités d'exécution des investissements pour faciliter et accélérer la réalisation des projets au profit des populations. La coordination des agences sera assurée par le bureau d'analyse et d'investigation (BAI) de la Présidence de la République.

Synthèse des résultats du cadrage macroéconomique

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB en milliards de FCFA	5 002,2	5 274,3	5 663,3	6 190,4	6 769,9	7 379,4	7 990,2
Variations en %							
PIB au prix de 2007	5,0	5,0	6,0	7,1	7,0	6,6	6,0
RATIOS EN % DU PIB							
Taux d'investissement	22,4	18,8	32,7	34,6	44,9	41,3	16,4
Public	7,5	6,3	15,2	12,5	10,6	9,5	7,2
Privé	14,9	12,5	17,5	22,1	34,3	31,8	9,2
Solde Epargne - Investissement	-6,8	-6,3	-15,1	-18,8	-19,1	-17,6	-11,1
Recettes totales	16,4	16,1	15,6	16,1	16,2	16,2	16,1
Recettes fiscales	14,3	14,1	13,8	14,3	14,4	14,5	14,4
Recettes non fiscales	2,1	2,0	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7
Dépenses totales	24,8	21,0	29,5	26,0	23,5	21,8	19,0
Masse salariale	6,9	6,5	6,2	5,9	5,5	5,1	4,8
Investissement public	7,5	6,3	15,2	12,5	10,6	9,5	7,2
Intérêts sur la dette	0,7	1,6	1,8	1,7	2,0	2,1	2,3
Déficit global (base ordonnancement, dons compris)	-7,9	-3,9	-12,5	-7,7	-6,0	-4,3	-2,1
Encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB	41,6	50,0	58,2	62,9	63,1	62,0	61,3

Source : DGAE, octobre 2016

Focus : Impact du Programme

Sur le plan macroéconomique, le plan d'investissement du Programme « Bénin Révélé » vise à faire passer le taux d'investissement de 18,8% du PIB en 2016 à 34% en moyenne sur 5 ans avec un pic de 45% en 2019. Ces niveaux

d'investissement permettront d'atteindre au minimum un taux de croissance moyen de 6,5% sur le quinquennat. L'ensemble de ces interventions permettra la création d'au moins 500 000 emplois directs et induits sur la période.

Coût du Programme

Le coût total du Programme « Bénin Révélé » est estimé à 9 039 milliards de FCFA dont 889 milliards déjà acquis, ce qui fait ressortir un besoin de financement de 8 150 milliards. Le portefeuille de projets inscrits au Programme « Bénin Révélé »

comprend 45 projets phares estimés à 7 086 milliards de FCFA, que le Gouvernement a l'ambition de démarrer simultanément.

	EN FRANCS CFA	EN EUROS
BUDGET TOTAL	9 039 milliards	13,78 milliards
BUDGET DES PROJETS PHARES	7 086 milliards	10,80 milliards
BUDGET DÉJÀ ACQUIS	889 milliards	1,36 milliard

Financement

Pour financer le Programme « Bénin Révélé », le Gouvernement a fait le choix de mobiliser prioritairement des ressources du secteur privé au moyen de partenariat public-privé (PPP). La contribution des partenaires du secteur privé est prévue à hauteur de 71% du financement des projets phares. L'État contribuera à l'effort d'investissement à la faveur de l'accroissement des recettes intérieures afin d'impulser une véritable relance économique. Le Gouvernement aura recours aux prêts concessionnels ou semi-concessionnels auprès des partenaires techniques financiers. L'utilisation optimale des ressources mobilisables sur le marché régional et en lien avec une gestion efficace de la dette publique constituent les autres axes de la stratégie de financement. Ainsi, le modèle de développement économique choisi est basé sur la rigueur de la gouvernance et les PPP.

Structure de financement du Programme d'Actions du Gouvernement

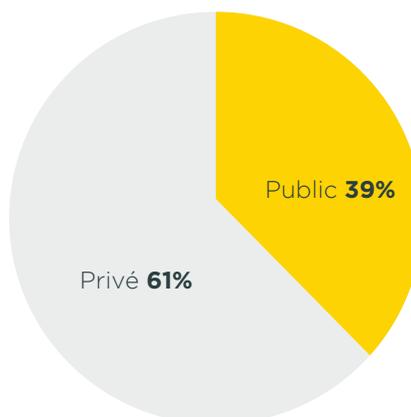


Tableau récapitulatif des projets phares

SECTEURS

PROJETS

TOURISME



1. Parc de la Pendjari
2. Cité lacustre de Ganvié
3. Pôle Abomey-Porto Novo
4. Tourisme premium - Tata Somba
5. Cité historique de Ouidah
6. Stations balnéaires

AGRICULTURE



7. Filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, produits maraîchers)
8. Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc)
9. Aquaculture continentale
10. Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé
11. Viande, lait et œufs de table

INFRASTRUCTURES



12. Nouvel aéroport Glo-Djigbé
13. Modernisation et extension du Port
14. Réaménagement de l'axe routier autour du Port
15. Contournement Nord de Cotonou
16. Route des pêches (Phase 2)
17. Autoroute Sémé Kpodji Porto-Novo
18. Route Djougou - Pehunco - Kérou
19. Extension du réseau routier sur 1 362 km

NUMÉRIQUE



20. Internet haut/très haut débit
21. Télévision numérique terrestre
22. Administration intelligente
23. Généralisation du e-commerce
24. Généralisation du numérique par l'éducation et la formation
25. Promotion et développement de contenus numériques

SECTEURS

ELECTRICITÉ



PROJETS

26. Filière thermique : garantir un accès compétitif à l'électricité
27. Développer les énergies renouvelables
28. Restructurer l'opérateur national et son réseau
29. Maîtrise des consommations énergétiques

CADRE DE VIE



30. Aménagement de la lagune de Cotonou
31. Aménagement de la lagune de Porto-Novo
32. Gestion des déchets à Cotonou
33. Aménagement du centre-ville (Ganhi)
34. Modernisation du marché Dantokpa
35. Modernisation du marché Parakou
36. Complexe international Cotonou
37. Centre d'affaires à Ghézo
38. Réhabilitation voiries
39. Assainissement pluvial à Cotonou
40. Programme d'habitat social

CIIS



41. Création d'une Cité Internationale de l'Innovation et du savoir (CIIS)

EAU POTABLE



42. Exploitation responsable des ressources hydrauliques
43. Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine
44. Développer les capacités de production et de distribution en milieux urbain et péri-urbain

PROTECTION SOCIALE



45. Mise en place d'une protection sociale pour les plus démunis



Téléchargez la synthèse du PAG
(Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021)
sur le site web de la Présidence :

www.presidence.bj/benin-revele/



#BéninRévélé - @revealingbenin